

Intitulé projet :

Information et communication sur la gestion durable de la forêt

Description du projet :

Afin de participer à une gestion durable de la forêt, différents aspects sont envisagés :

- Une information et une communication sur la gestion de la forêt publique (séance d'information, articles dans le bulletin communal, etc) par le DNF.
- Une sensibilisation des propriétaires privés, notamment par la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée.
- Des visites en forêt portant sur les techniques forestières.
- Une communication sur les investissements consentis annuellement par la commune.
- Une information sur l'achat des parcelles enclavées.

Les différentes démarches devront être précisées et élaborées en étroite collaboration avec le DNF et la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée.

Par ailleurs, une énonciation des actions déjà menées dans le cadre des dégâts liés au débardage sera réalisée par le biais du bulletin communal, à savoir :

- Veiller à dresser un état des lieux avant et après chaque débardage. Normalement, les exploitants forestiers doivent faire une déclaration à la commune avant toute exploitation ; c'est ce qui mène à l'état des lieux et au dépôt de caution (maximum 6.500€).
- Lors de ventes de bois communaux, il est possible d'imposer des conditions d'exploitation dans certains lots : par exemple, l'utilisation d'un cheval.
- Prévoir des périodes d'exploitation bien définies : le délai de remise en état peut varier très fortement selon les contrats (ex : un an d'exploitation, et X mois pour la remise en état par après).

Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupe de travail
- CLDR

Justification du projet :

La forêt couvre une superficie très importante du territoire communal (67,8 %). Il est nécessaire d'entretenir cette forêt pour qu'elle puisse continuer à remplir ces différents rôles : économique (source de revenus), social et récréatif (promenades), cynégétique, écologique.

Par ailleurs, il est bon de rappeler quelques éléments mis en évidence par le diagnostic partagé :

- La majorité de la forêt communale (80 %) se trouve en zone Natura 2000. Des mesures spécifiques de gestion y sont d'application.
- Le plan d'aménagement, mis en place il y a 16-17 ans, sera revu après 20 ans. Son actualisation est donc à envisager prochainement.
- La forêt communale (couvrant 78,3 % de la superficie forestière totale) est certifiée PEFC.

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Proposer une séance d'information dans laquelle la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée et le DNF (une ou deux rencontres) pourront expliquer leurs missions et les orientations prises ou possibles.
- Sur cette base, rédiger un article dans le bulletin communal qui synthétisera l'information recueillie. Le but est de toucher un maximum d'habitants.
- Suivi par ces deux organismes.

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune
- DNF
- Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectifs principaux

<input checked="" type="checkbox"/>	Objectif 1. Conforter la richesse naturelle du territoire
<input checked="" type="checkbox"/>	Objectif 3. Encourager la gestion responsable des ressources naturelles

Objectifs secondaires

<input checked="" type="checkbox"/>	Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie
<input checked="" type="checkbox"/>	Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire

Création d'emplois envisagée :

- /

Estimation globale du coût :

- 2.500 € TVAC comprenant les frais d'organisation et de publication

- Au niveau des moyens humains, les investissements que ce soit au niveau du personnel communal ou de la CLDR seront réduits vu la sollicitation du DNF et de la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée.

Origines du financement :

Un financement sur fonds propres communaux est actuellement envisagé.

Programme de réalisation :

Le projet est réalisé en une seule phase.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Mauvaise connaissance de la population des enjeux forestiers.
- Suivi des exploitations forestières pour maintenir la qualité de la forêt.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Contact avec le DNF pour connaître leur position et les délais en vigueur pour actualiser le plan d'aménagement. A priori, une actualisation n'est pas prévue à court terme.

Programmation dans le temps :

- Projet prioritaire – Réalisation à partir de 2016 et années suivantes

Impacts du projet sur le développement durable :

Social	Environnement	Economie
★ Vu son importance, la forêt est un élément fédérateur au niveau de la population. Par ailleurs, le projet permet de maintenir la fonction sociale de la forêt	★★★★ Le projet vise une gestion responsable et durable d'une ressource naturelle. Il permet également d'exploiter la forêt d'une manière respectueuse de la nature et de la biodiversité	★★ Le maintien d'une forêt de qualité permet d'assurer des revenus directs et indirects à la commune et aux habitants et une meilleure valorisation économique et touristique

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Action de communication et sensibilisation	Commune CLDR	Une action menée annuellement

Liens avec d'autres projets du PCDR :

- M.3.01 – Développement de projets énergétiques durables
- M.3.02 – Développement d'une filière bois

Articulation avec les autres plans et programmes communaux :

- Plan d'aménagement forestier
- Programme Stratégique Transversal
- Convention des Maires